

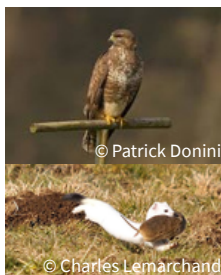
LA LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

terrestres, provençaux, des champs



LES TECHNIQUES

PRATIQUES RECOMMANDÉES *prévenir l'installation des campagnols*



FAVORISER LES RAPACES ET AUTRES AUXILIAIRES

pour une économie en temps et coût de lutte. Les hermines, belettes, buses, milans, faucons, chouettes, hiboux, corneilles, chats, renards et autres prédateurs, tous se nourrissent de campagnols.

- ✓ Installer des **perchoirs** (2 par hectare, en forme de T, de plus de 2 m de haut et une plateforme de 20 cm) et des **nichoirs**.
- ✓ Conserver et entretenir les **murets** et les **haies**, et laisser des tas de **bois**.

ENTREtenir LA VÉGÉTATION

pour limiter les refuges des campagnols et créer des zones de chasse pour les prédateurs :

- ✓ Maintenir l'**herbe courte en bordure de parcelle**, au niveau des **talus** (zones de refuge des campagnols des champs) et dans les **interrangs** des vergers.
- ✓ **Broyer les refus en prairie** (zones non pâturées) afin d'empêcher les campagnols de s'y réfugier et de s'y alimenter à couvert.
- ✓ Alternier prairies de fauche et prairies pâturées.
- ✓ Introduire le **pâturage** dans vos parcelles (ex. : moutons).



DETRUIRE LE RÉSEAU DE GALERIES SUPERFICIELLES

pour déstabiliser les campagnols. Les jeunes se dispersent, tandis que les couples installés privilégient la reconstruction des terriers, entraînant un ralentissement de la reproduction.

- ✓ Travailler le sol sans retournement (**décompactage**) ou avec un retournement plus ou moins profond (passage de la **charrue**, de la **herse rotative**, du **déchaumeur**, etc.). Les oiseaux profiteront du labour pour festoyer !
- ✓ Faire **piétiner** le sol par les animaux (bovins ou ovins).



Repérez chaque nouvelle motte et agissez à temps !

PIÉGER LES CAMPAGNOLS ET LES TAUPES

pour réduire rapidement les populations tout en limitant l'impact sur l'environnement. **Intervenir très tôt est la règle d'or.** Porter des gants (pour limiter les odeurs et les risques sanitaires).

✓ **Campagnols** : méthode très efficace en début d'infestation. Piéger toute l'année, de préférence à l'automne et au printemps, avant la reproduction. Utiliser une sonde pour localiser la galerie à proximité des tumuli. Utiliser une tarière, bien dégager le passage dans la galerie, puis y placer le piège (Topcat, Supercat, ou piège à mâchoire). **Contrôler très régulièrement les pièges** et retirer les campagnols capturés le plus rapidement possible. Laisser les pièges en place jusqu'à la capture de l'ensemble de la colonie.

✓ **Taupes** : leurs galeries favorisent la colonisation par les campagnols. Piéger toute l'année, de préférence à l'automne et avant la reproduction (février). Intervenir sous une taupinière fraîche située dans un alignement de taupinières. Ouvrir la galerie avec une bêche et installer deux pièges face à face dans la galerie (pincés, Putange, Cauet). Laisser en place plusieurs jours. La taupe s'attrape aussi à l'aide d'un détaupeur (pétard).

Astuce : aplatir les mottes de terre, revenir le lendemain pour repérer les mottes fraîches et cibler le piégeage.

LA LUTTE CHIMIQUE RÉGLEMENTÉE

✓ **Application d'appâts secs au phosphore de zinc** dans les galeries. **Conditions d'utilisation** : Certiphyto obligatoire ; application par canne ou charrue sous-soleuse (CUMA) ; produits homologués : RATRON GW (AMM 2170698), RATRON GL (AMM 2170697) et RATIZER GW (AMM 2220780) ; dose maximale : 2 kg/ha/an ; lutte sur des colonies de campagnols de petite taille.

✓ **Application de pastilles génératrices de phosphore d'hydrogène** (gaz mortel) dans les galeries de campagnols et de taupes à l'aide d'une canne distributrice. **Conditions d'utilisation** : Certiphyto et certificat pour l'application du PH3 ; produits homologués : ARVALIN PHOS (PHOSTOXIN PELLET ; AMM 9500321), dose maximale autorisée 300 g/ha/an et quatre applications maximum par an ; QUICKPHOS PELLETS 0.6G NEW (AMM 9300005), dose maximale autorisée 300 g/ha/an et une application maximum par an.

STRICTEMENT INTERDIT

L'usage de **SOURICIDE-RATICIDE** (ex : pâte bleue) est interdit dans les prairies et autres cultures. Ces biocides sont seulement autorisés dans les bâtiments et à leurs abords car trop dangereux pour la faune non-cible.

VOS CONTACTS



Barbara JONCOUR

Chargée de mission
gestion des campagnols
b.joncour@fredon-occitanie.fr
06 34 78 45 63



FREDON OCCITANIE

114 rue Orion, Ecoparc de Bel Air, 34570 Vailhauquès
04 67 75 64 48
contact@fredon-occitanie.fr

NOS PARTENAIRES



Financé dans le cadre de la stratégie **écophyto**

